

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 31 janvier 2019

DCM N° 19-01-31-21

**Objet : Cession de la maison, d'un jardin d'agrément et d'une casemate sis 59 rue Claude Bernard à Metz.**

**Rapporteur: M. KRAUSENER**

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'une maison, d'un terrain d'agrément et d'une casemate situés 59 rue Claude Bernard à METZ, cadastrés sous :

BAN DE METZ

Section BE parcelle n°135 d'une contenance de 274 m<sup>2</sup>

Section BE parcelle n°114 d'une contenance de 1614 m<sup>2</sup>

Le bien est une maison d'habitation en R+1 sur caves et avec combles perdus édifée dans les années 1930. La maison est en mauvais état et une rénovation complète est à prévoir.

Le bien est actuellement vacant suite au départ des agents du Pôle Propreté de la Ville de Metz.

La casemate située sur la parcelle 114 est intégrée au projet de vente. En revanche, la Ville de Metz restera propriétaire de la partie haute pour ses espaces verts par le biais d'une division en volumes, conformément au projet ci-annexé.

Par ailleurs, un arpentage s'avère nécessaire pour extraire de la parcelle BE n°114 un terrain d'environ 140 m<sup>2</sup>. Ce terrain fera l'objet d'une cession au profit du voisin qui en a sollicité l'acquisition et qui la loue depuis les années 1970.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 80 000 euros.

Par mandat signé le 8 octobre 2018, le bien a été mis en vente par l'agence immobilière QUADRAL TRANSACTIONS au prix net vendeur de 88 263.82 euros. A cette somme

s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 2 736.18 euros à la charge de l'acquéreur, soit un total de 91 000 euros frais d'agence inclus.

A l'issue des visites, l'offre la plus élevée émane de M. et Mme SLIMANI, domiciliés 17 rue de Pange 57070 METZ, pour un montant de 89 000 euros frais d'agence inclus, soit 87 661.98 euros net vendeur.

En effet, les acquéreurs ayant été présentés par la Ville, une diminution de 50 % des honoraires prévus est appliquée.

M. et Mme SLIMANI auront recours à un emprunt pour financer l'achat dudit bien.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la délibération du présent Conseil Municipal portant désaffectation/déclassement d'une partie de la parcelle BE n° 114,

**VU** l'évaluation de France Domaine de la maison, du jardin attenant et des casemates sis 59 rue Claude Bernard,

**VU** le projet de division en volumes ci-annexé,

**VU** la proposition d'achat faite par M. et Mme SLIMANI, domicilié 17 rue de Pange 57070 METZ,

**CONSIDERANT** la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

**CONSIDERANT** que la maison, le jardin et la casemate, ne répondent pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

**CONSIDERANT** l'accord-cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier conclu avec l'agence QUADRAL TRANSACTIONS,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**DE CEDER**, en l'état, à M. et Mme SLIMANI, domicilié 17 rue de Pange, ou, avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux :

- la maison et le jardin situés sur la parcelle cadastrée sous :

Section BE – parcelle n°135 (274 m<sup>2</sup>)

- une parcelle d'environ 3,97 ares à distraire de la parcelle cadastrée sous :

Section BE – parcelle n°114 (1 614 m<sup>2</sup>)

- le volume AA sur une parcelle d'environ 2.04 ares à distraire de la parcelle cadastrée sous :

Section BE – parcelle n°114 (1 614 m<sup>2</sup>)

**DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 87 661.98 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

**DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'agence immobilière d'un montant de 1 338.02 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui seront perçus par la Ville de Metz et reversés à l'agence QUADRAL TRANSACTIONS dans le cadre des dispositions prévues à l'accord cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier.

**DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.

**D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

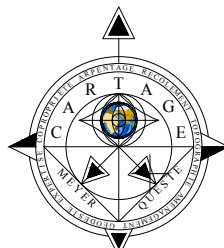
Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale  
Commissions : Commission de Cession du Patrimoine  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**C.A.R.T.A.G.E.**  
Société de Géomètres-Experts

20 chemin des Grandes Vignes - 57160 SCY-CHAZELLES  
Tél : 09 65 18 78 57 - Fax : 03 87 61 28 24 - e-mail : sarl.cartage@orange.fr



Copropriété - Arpentage - Récolement - Topographie - Aménagement - Géodésie - Expertise

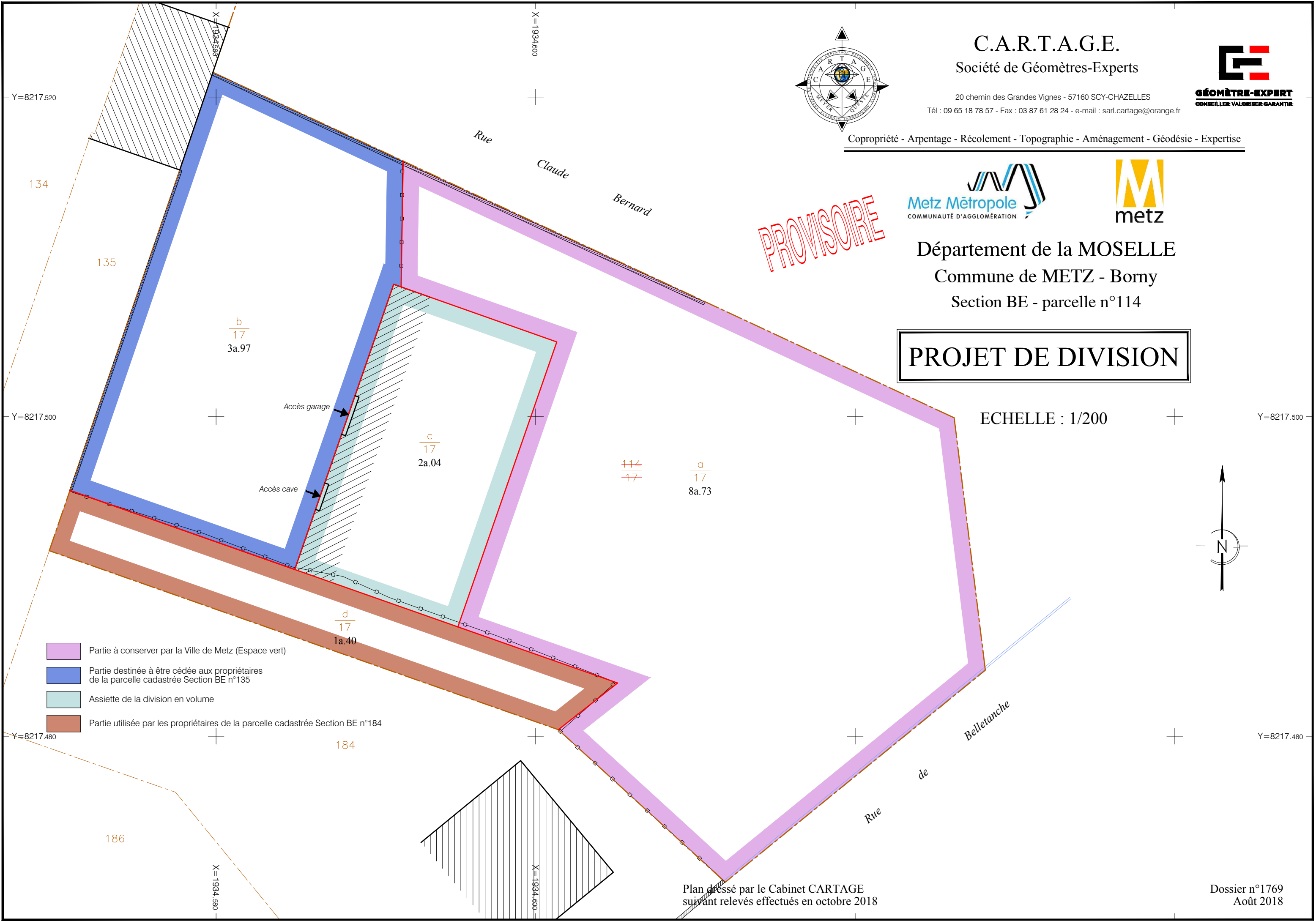


Département de la MOSELLE  
Commune de METZ - Borny  
Section BE - parcelle n°114

**PROJET DE DIVISION**

PROVISOIRE

ECHELLE : 1/200



- Partie à conserver par la Ville de Metz (Espace vert)
- Partie destinée à être cédée aux propriétaires de la parcelle cadastrée Section BE n°135
- Assiette de la division en volume
- Partie utilisée par les propriétaires de la parcelle cadastrée Section BE n°184

Plan dressé par le Cabinet CARTAGE  
suivant relevés effectués en octobre 2018

Dossier n°1769  
Août 2018

Département de la MOSELLE

Commune de Metz - Borny

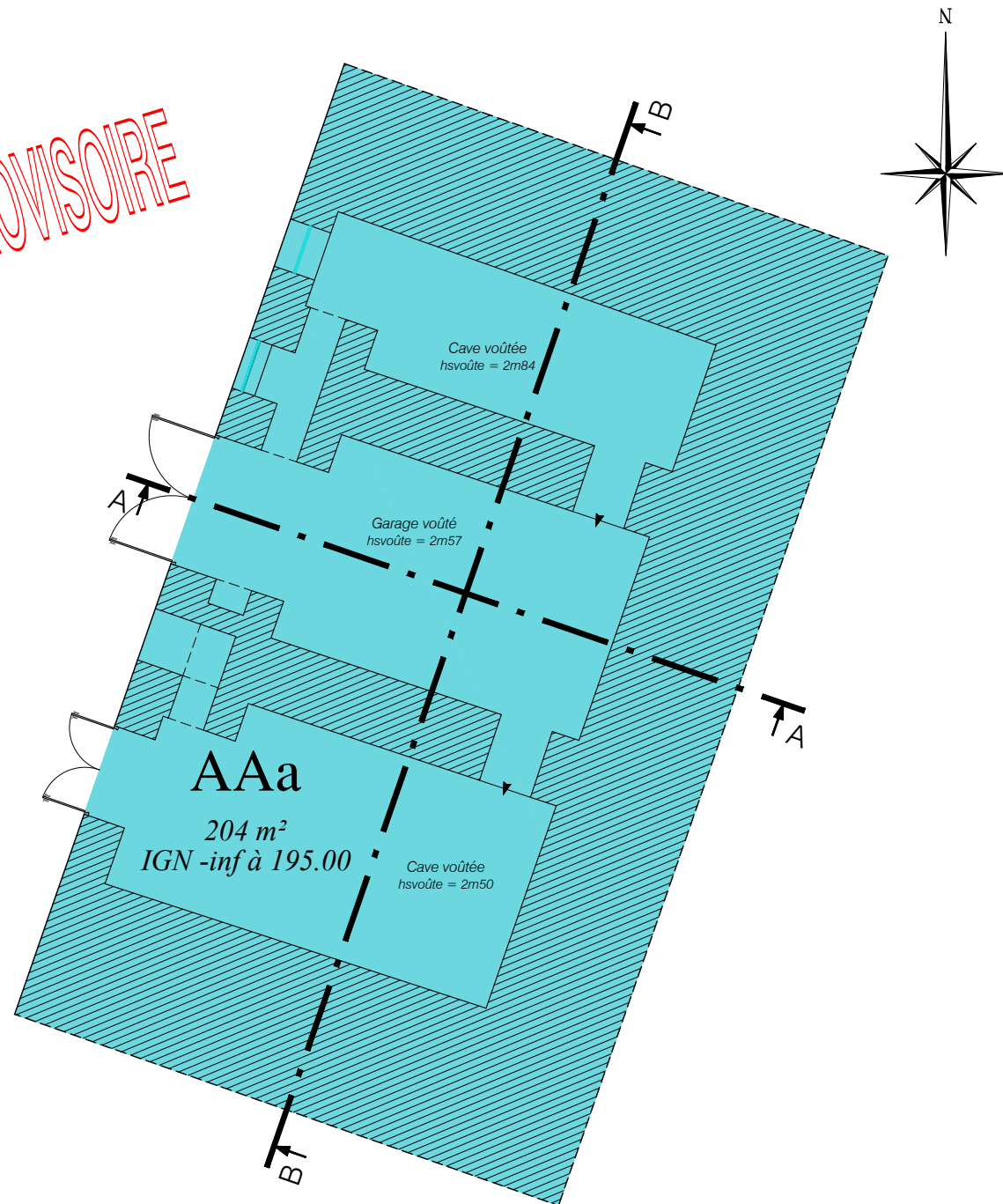
Rue Claude Bernard - Section BE - parcelle n°c/17

**NIVEAU RDC**

Echelle : 1/125

a

PROVISOIRE



VOLUMES	DESIGNATION
AA	Garage et caves voûtés
AB	Espace vert

NOTA : La représentation des éléments d'aménagement intérieur des différents volumes est indicative.

Département de la MOSELLE

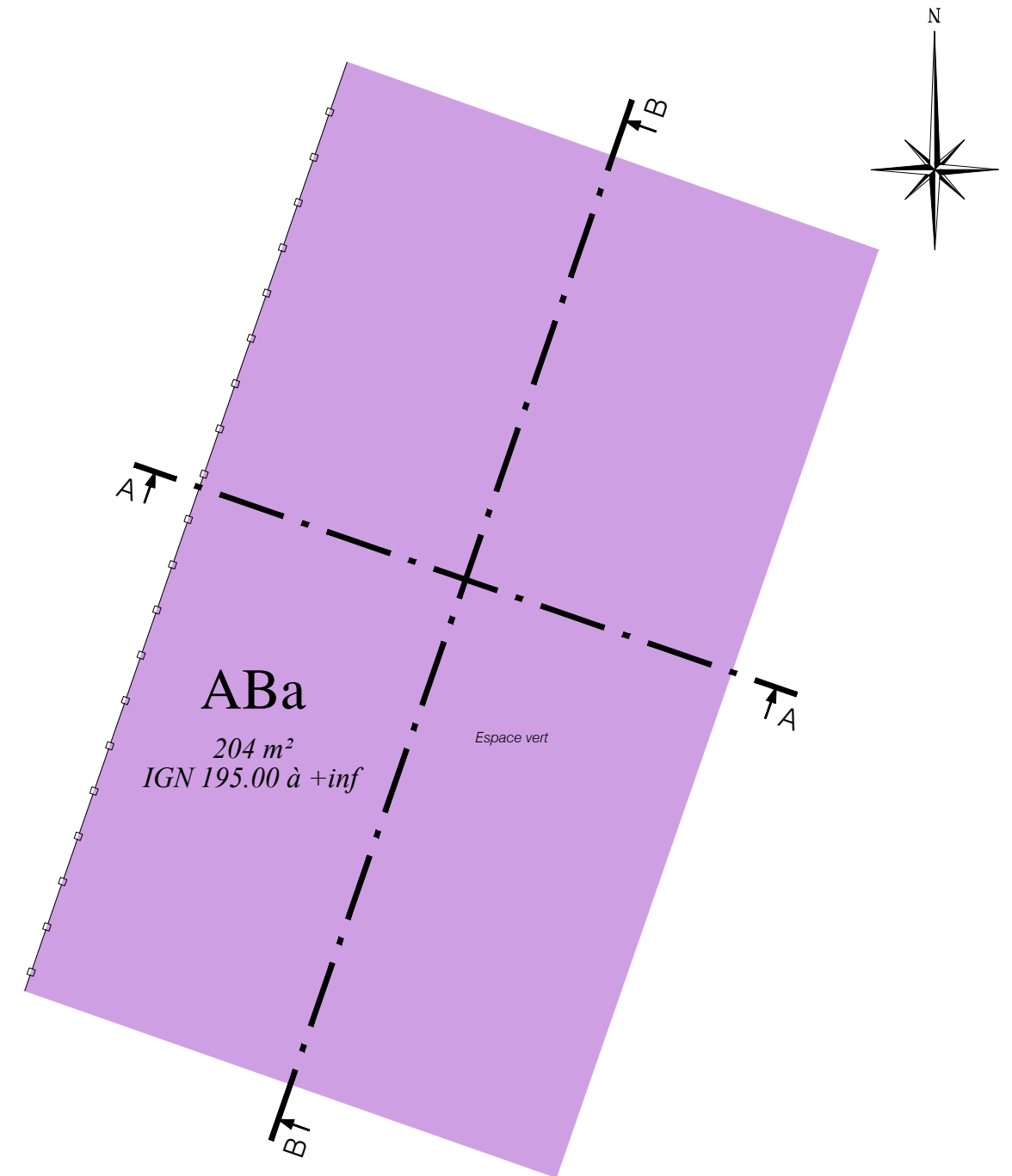
Commune de Metz - Borny

Rue Claude Bernard - Section BE - parcelle n°c/17

**NIVEAU R+1**

Echelle : 1/125

b



VOLUMES	DESIGNATION
AA	Garage et caves voûtés
AB	Espace vert

NOTA : La représentation des éléments d'aménagement intérieur des différents volumes est indicative.

Département de la MOSELLE

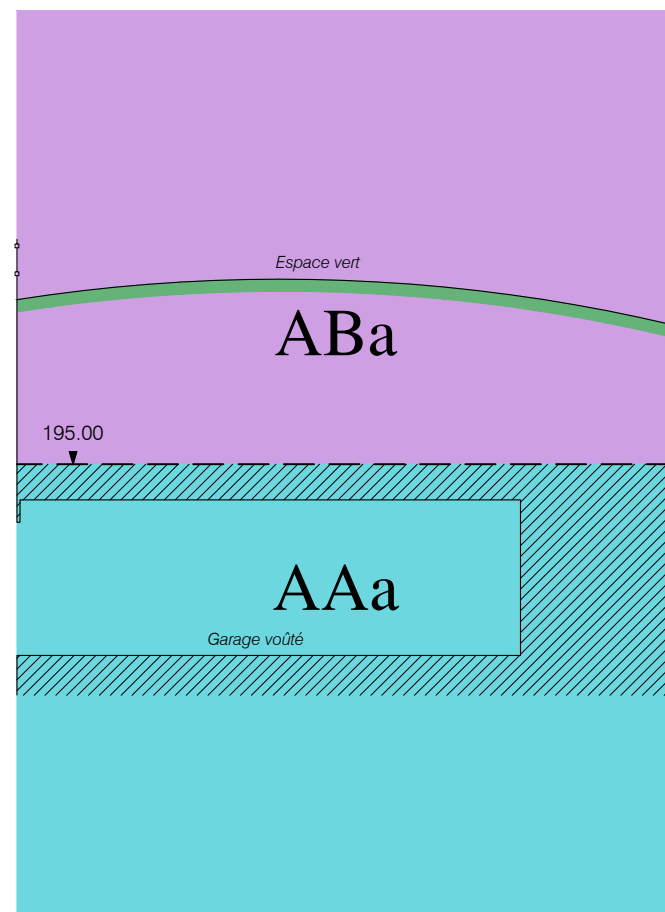
Commune de Metz - Borny

Rue Claude Bernard - Section BE - parcelle n°c/17

COUPE AA

Echelle : 1/125

PROVISOIRE



VOLUMES	DESIGNATION
AA	Garage et caves voûtés
AB	Espace vert

*NOTA : La représentation des éléments d'aménagement intérieur des différents volumes est indicative.*

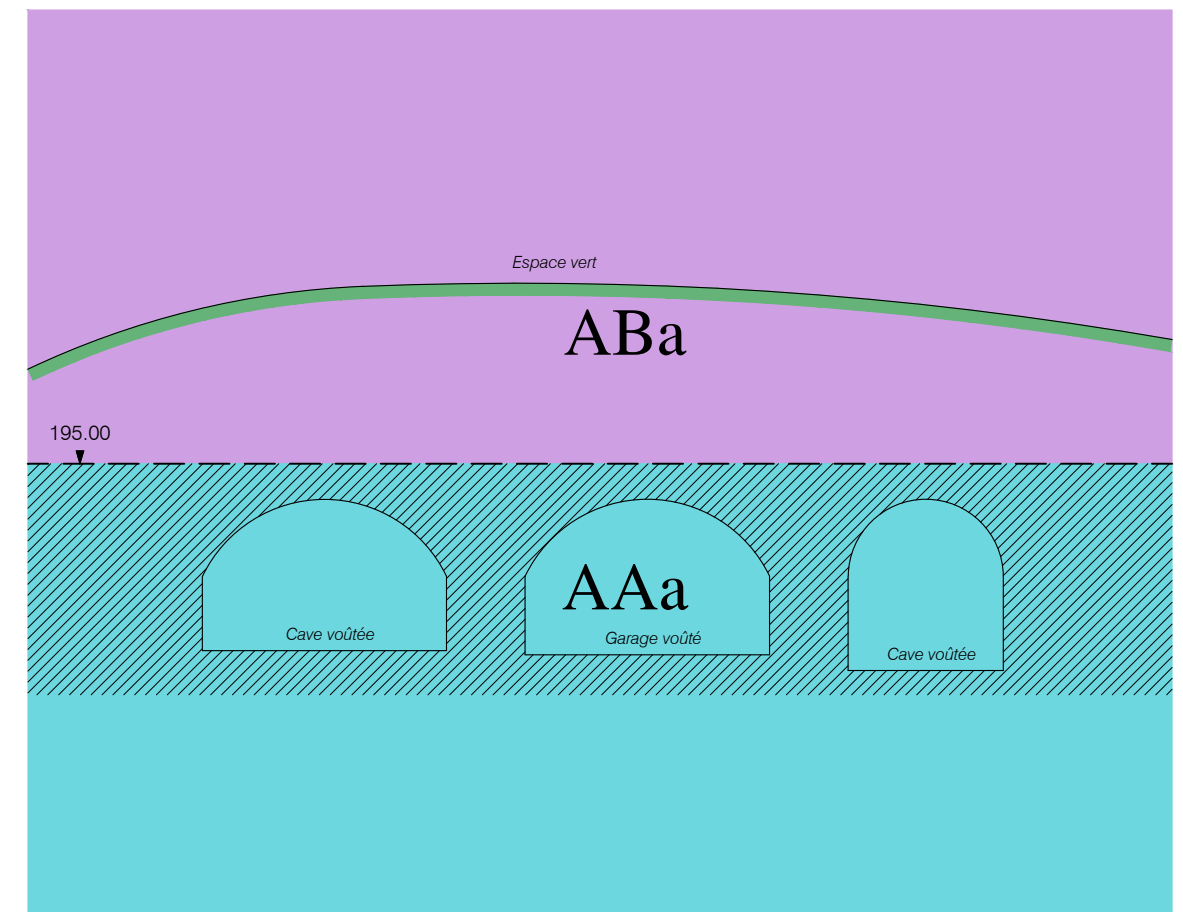
Département de la MOSELLE

Commune de Metz - Borny

Rue Claude Bernard - Section BE - parcelle n°c/17

COUPE BB

Echelle : 1/125



VOLUMES	DESIGNATION
AA	Garage et caves voûtés
AB	Espace vert

*NOTA : La représentation des éléments d'aménagement intérieur des différents volumes est indicative.*